

Ecole Sainte Marie des Charmilles



Tarifs et Information pratiques

COUT ANNUEL DE LA SCOLARITE /DE LA $\frac{1}{2}$ PENSION / DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

MONTANT DE LA SCOLARITE	1 367.00 € Frais d'inscription : 170€
Self (tarifs à titre indicatif)	<ul style="list-style-type: none"> • 7,20 € le repas
Accueil Périscolaire	<p>5 périodes dans l'année. Tarif mensuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Forfait Garderie du matin : 8 €/mois <u>Garderie du soir</u> concerne les élèves de la PS au CP <u>Etude</u> de 16h45 à 17h30 puis <u>Garderie</u> 18h/18h30 concerne les élèves du <u>CE1</u> au <u>CM2</u> ➢ Forfait du soir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forfait garderie et étude soir 18h : 50 €/mois ○ Forfait garderie et étude soir 18h30 : 57 €/mois ➢ Tarifs occasionnels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Garderie matin : 2 € la séance ○ Garderie et étude soir jusqu'à 18h : 6 € la séance ○ Garderie et étude soir jusqu'à 18h30 : 7 € la séance
Fournitures	15 € en maternelle et 45 € en primaire
Contribution de solidarité (facultative)	60 € ou plus
APEL (Association des Parents d'Elèves) adhésion vivement recommandée	25 €

* Tarif self : informations tarifaires données à titre indicatif, non contractuelles

Le règlement de la scolarité se fait de plusieurs manières : Prélèvements sur 10 mois, Chèques (3 fois), CB (Via Ecole directe) ou en espèces à l'établissement.

. Escompte de 5 % pour règlement de la scolarité annuelle au 15 novembre au plus tard.

Réductions possibles :

- 100€ sur les frais de scolarité/ enfant inscrit dans un établissement privé catholique, dès le deuxième enfant.
Sur présentation d'un certificat de scolarité envoyé **AVANT LE 15/09/2026**

Seront demandés le jour de la rentrée :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance loyer, facture électricité, attestation caf...).